



La rentrée dans les services de Vie Scolaire !

Novembre 2016

👉 Que veut la CGT Educ'action ?

Les services de Vie Scolaire ne doivent être ni des laboratoires de la déréglementation ni des lieux de précarité mais bien un véritable enjeu au sein d'un service public de l'Éducation nationale fort.

La Vie scolaire, c'est un lieu d'écoute, d'accueil, de vie de l'établissement qui fonctionne en permanence et gère tout ce qui est en dehors du temps de classe.

C'est dire si, dans le cadre d'une école émancipatrice, l'enjeu est l'importance !

Sommaire

Édito

p. 2 : CPE

- Une nouvelle tâche...

- Sexisme et Violence, c'a suffit !

p. 3 : Assistant-es d'éducation

- La précarité poussée à l'extrême

- Textes sur la Vie Lycéenne

p. 4 : Les revendications de la CGT

Bulletin de syndicalisation

Une fois de plus, les services de Vie Scolaire sont en première ligne face à l'actualité...

La montée des dispositifs de sécurité impacte directement les collègues dans les établissements. L'éducation est renvoyée dans les placards, place à l'ordre et à la sécurité...

Au quotidien, les CPE se voient de plus en plus chargé-es de tâches qui n'ont rien à voir avec la définition de leur métier. Ils-elles sont toujours considéré-es comme des Chef-fes de service devant avoir un rapport hiérarchique avec les Assistant-es d'Education (AEEd).

Il s'agit de les contrôler eux et elles aussi... les fameuses fiches de poste et autres grilles de service ne sont là que pour les asservir. Quel gâchis pour la vie scolaire.

La bienveillance est une des bases de notre travail. Nous devrions pourtant n'avoir cette attitude de bienveillance qu'envers les jeunes que nous encadrons mais pas avec les Assistant-es d'Education avec qui nous travaillons ! Absurdité de notre société qui mise sur le contrôle plutôt que sur le bon sens, la confiance et l'autonomie des personnes. Faut contrôler... n'ayez confiance en personne.

Au niveau des moyens, nous devons faire plus avec peu de moyens, nos emplois du temps deviennent élastiques. Une augmentation du nombre de postes au concours est annoncée pour l'an prochain (250). Combien d'établissement sont encore sans CPE, et combien d'élèves à suivre par CPE ? La réalité est très variable mais beaucoup de collègues se retrouvent seul-es dans des collèges à plus de 600 élèves...

Le nombre d'Assistant-es d'Education recruté-es serait de 2 150 ces dernières années pour une augmentation très importante des effectifs (53 500 en 2016, 58 000 en 2017). Les recrutements ne compensent pas l'augmentation du nombre d'élèves dans nos établissements.

Faire de l'école une priorité c'est améliorer les taux d'encadrement dans les collèges et les lycées. Aux actes citoyennes et citoyens !

François Quinchez, en charge des questions de Vie Scolaire à la CGT Educ'action

➤ Au travail comme dans la vie, Sexisme et Violence ça suffit !

Au travail, dans les transports, dans la vie, toutes les femmes ont déjà été témoins ou victimes de propos, comportements sexistes, voire violents. Cela ne peut plus durer ! Agissons pour construire une société égalitaire, non violente et non sexiste !

REFUSONS LE "SEXISME QUOTIDIEN"

Volontaires ou plus souvent issus de stéréotypes et préjugés véhiculés par les hommes comme par les femmes, les propos sexistes ont pour conséquence d'entretenir la différenciation et la hiérarchie des sexes. Ils conduisent à nier le professionnalisme des femmes en les considérant d'abord comme des femmes avant de les traiter comme des collègues.

Quelques exemples...

- Les commentaires sur le physique ou la tenue des femmes qui n'ont rien à faire dans un cadre professionnel,
- Les "blagues" graveleuses qui instaurent un climat pesant et malsain,
- Les femmes en responsabilité à qui on fait des remarques que l'on ne ferait pas à des hommes : "autoritaire", "hystérique", "promotion canapé"...

LA CGT PROPOSE

- Exiger que le règlement intérieur définisse le sexisme et bannisse les comportements et propos sexistes, comme ceux racistes et homophobes.
- Mettre en place une formation des personnels encadrants.
- Bannir des lieux de travail les images dégradantes (calendriers, fonds d'écran...) qui font des femmes des objets sexuels.
- Consulter le Guide : [Réussir l'égalité Femmes / Hommes dans la CGT](#)

NON à la loi du silence !

Si vous êtes victime ou témoin de violence sexiste, ne restez pas seule, parlez en :

- au-à la délégué-e du personnel, à un-e élu-e CHSCT ou à un-e militant-e CGT qui pourront vous aider ou vous accompagner,
- à des associations spécialisées, voir la liste sur :

<http://www.stop-violences-femmes.gouv.fr/>

- appelez le 3919 (gratuit et anonyme).

➤ Une nouvelle tâche de Vigile !

Les attentats de la fin d'année 2015 ont eu des répercussions un peu partout en France. Le ministère a annoncé un nouveau plan sécurité, renforcé cet été, s'inspirant des différentes versions du plan "Vigipirate" qui prévoit entre autres : la surveillance des entrées et des sorties des établissements par la présence d'un adulte ; un contrôle visuel des sacs aux entrées dans les collèges et les lycées...

Pas d'entrée ni de sortie sans la présence d'une personne aux portes de l'établissement scolaire. Question de bon sens diriez-vous, mais, qui dit fermeture, dit filtrage. Qui va assumer ce rôle ingrat ?

Cherchons... Des personnes disponibles, professionnelles souvent présentes dans les établissements scolaires... N'allez pas chercher plus loin les Conseiller-ères Principales d'Education (CPE) et les Assistant-es d'Education (AEd) sont disponibles, ne reste plus qu'à transférer la charge sur la Vie Scolaire.

Certes, il faut assumer la sécurité des élèves -cela fait partie de nos missions- mais il faut avant tout considérer le faible nombre de postes dont les établissements sont dotés pour encadrer, aider les élèves, faire de l'éducatif, de l'accueil individualisé, de l'écoute bienveillante, de l'animation...

Dans CPE et AEd figure le terme "Éducation", pas gardien, vigile.

S'il faut bien le reconnaître que nous sommes appelés comme l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, à assumer la sécurité des élèves, pourquoi la Sécurité deviendrait-elle, de fait, la responsabilité de la seule Vie Scolaire ?

La Sécurité comme l'Éducation sont l'affaire de toute la communauté éducative. L'équipe de direction nous transfère souvent cette charge qui lui est dévolue.

Le premier projet de circulaire de missions en 2014 était très axé sur la Sécurité.

La CGT Educ'action a fait bouger le texte pour retirer tout ce qui faisait référence à des adjoint-es "es sécurité". Alors, retourner dans le strict cadre de la surveillance, sous prétexte de sécurité renforcée... pas question ! Pas question de fouiller à l'intérieur des sacs des élèves, nous n'avons et ne voulons pas avoir ce droit, ce n'est pas notre métier.

Concernant la formation

Les personnels sont t'ils formés à ces missions délicates, leurs a t'on proposé et mis en place une formation adéquate ? Les jeunes qui travaillent comme AEd sont souvent étudiant-es, avec, à la prise de fonction, peu, voire souvent pas de formation. Seul, le bon sens, le travail assuré au sein des équipes de la Vie Scolaire leur permet d'avoir une approche plus globale du "métier".

Il ne s'agit plus de recruter des surveillant-es mais des AEd, capables d'aider scolairement les collégien-nes et lycéen-nes qu'ils vont encadrer. Ils et elles ne sont pas assez nombreux-ses et n'ont pas les qualifications requises pour faire face aux éventuelles intrusions.

Au moment de la création des brigades de sécurité, la CGT Educ'action avait dénoncé l'intrusion du sécuritaire dans l'éducatif en mélangeant les genres. Les Brigades existent aujourd'hui et ces personnels ont été formés. Elles devraient pouvoir intervenir aux abords des établissements les plus exposés.

Et l'Éducation dans tout cela ?

Sous prétexte de sécurité renforcée, on ferme de plus en plus les établissements pour finir par en faire des sanctuaires. Finie l'ouverture pédagogique sur la vie extérieure, sur la société, place au repli. Les établissements deviennent des bunkers.

La tentation du tout sécuritaire l'emporte, on renforce les grilles, on installe des caméras, on fait appel à des sociétés de gardiennage, des vigiles.

L'Éducation est une affaire trop sérieuse pour être sous traitée par des boîtes privées. Ce ne sont pas les barrières, les portails ni les vigiles qui permettront de sécuriser nos établissements, mais bel et bien nos valeurs éducatives, notre volonté du vivre ensemble. L'Éducation, la camaraderie, les valeurs de partage et du vivre ensemble que devrait retrouver notre société malade de la dérive capitaliste, individualiste... Créons du lien, de la bienveillance et plus de fraternité.

Assistant-es d'Éducation

↳ Éducation nationale : la précarité poussée à l'extrême

Rien n'est impossible dans l'académie d'Aix-Marseille...

Nous avons repris un texte des camarades de l'académie d'Aix-Marseille en lutte pour obtenir de vrais contrats... Une habitude a été prise, celle de proposer des contrats de six mois renouvelables... la pression managériale poussée à l'extrême... mettre les collègues sous la pression directe et la servitude des employeurs...

AEd en lutte pour sortir de la précarité : un combat à poursuivre tous et toutes ensemble !

Lors du printemps dernier, en plein mouvement social contre la Loi travail, les AEd des Bouches-du-Rhône ont engagé un mouvement important et conduit plusieurs journées d'action et de grève.

Les personnels AEd subissent la précarité de leur statut et notamment les conséquences de la politique de l'administration d'établir leur contrat pour un an plutôt que trois, alors que le contrat de trois ans est prévu par les textes. De ce fait, ils-elles sont sujets à des pressions au renouvellement encore plus fréquentes de la part de leur chef d'établissement. Leur recrutement demeure en outre largement opaque. Leur droit à suivre une formation parallèlement à leur emploi est fréquemment bafoué ou pour le moins mal appliqué et difficilement reconnu. Enfin, ils/elles ne perçoivent pas de prime liée à leur affectation en établissement difficile...

La CGT Educ'action exige depuis longtemps un plan de titularisation pour toutes celles et ceux qui le souhaitent, couplé avec la création d'un vrai statut d'étudiant-e/surveillant-e et la revalorisation de leur salaire.

De fait, à partir des revendications immédiates portées par les AEd, en solidarité avec nos camarades de SUD éducation, c'est autour de ces objectifs que l'action a été construite par nos camarades AEd de la CGT.

Le mouvement, ancré dans les établissements REP et REP+ de Marseille, a donné lieu à deux rassemblements importants à l'IA les 24 mai et 7 juin et à des AG suivies et combatives. En eux-mêmes ces éléments traduisent une avancée majeure dans un milieu fortement soumis à la pression hiérarchique.

L'administration ne s'y est pas trompée, ni le SNES d'ailleurs qui a pris la décision de rejoindre l'action construite par nos camarades. Une audience a eu lieu en juin avec le secrétaire général de l'IA 13, à l'occasion de laquelle le collectif AEd a obtenu quelques engagements importants, notamment sur le principe du recrutement pour trois ans et sur le réemploi des AEd non renouvelé-es. Le secrétaire général s'est aussi engagé à ce que les non-reconductions de contrats qui pourraient être fondées sur des motifs douteux ou sanctionner des faits de grève lui soient communiquées et soient reconsidérées. Enfin il a accepté la création d'une fiche de compétences des AEd permettant de reconnaître les acquis professionnels et de faciliter l'accès aux formations. Mais depuis cette audience aucune circulaire permettant de les concrétiser n'a été rédigée et adressée aux chefs d'établissement.

Il s'agit donc désormais d'imposer ces avancées dans un protocole contraignant pour l'administration au plan départemental, voire, pourquoi pas ?, au plan académique. La mobilisation doit donc être reprise au plus vite dans cette optique et nous entendons agir rapidement avec les AEd et au plan unitaire pour placer l'administration face à ses responsabilités et construire le rapport de forces.

Le Collectif Vie Scolaire d'Aix-Marseille

↳ Textes sur la Vie lycéenne

L'urgence fait Loi !

Textes parus au JO du dimanche 18 septembre 16, sortis au BO du 22 septembre 2016, applicables, de suite, pour des élections début octobre. *Cherchez l'erreur...*

"On se fout de nous !"

Cri du cœur d'un collègue outré d'apprendre, mi-septembre, par le DAVL de l'académie, que les modalités des élections des élèves des Conseils de délégués à la Vie Lycéenne (CVL) allaient être modifiées.

Le ministère se fout effectivement bien de nous et ce n'est pas la peine de sans prendre aux rouages de l'administration mais de dire clairement au ministère qu'il est totalement à côté de la plaque et qu'il ne connaît peu ou pas la réalité du terrain.

Il faut dire que, pour les CPE, les élections des délégué-es sont un temps fort de la vie des établissements. C'est un des vieux marronniers de la profession.

Dès septembre, ils-elles organisent la fameuse circulaire à destination des enseignant-es... le calendrier est serré.

Les élections du CVL devaient avoir lieu le 6 octobre et la campagne débiter fin septembre.

Les enseignant-es devaient donc informer les élèves auparavant...

Pour former les jeunes à la citoyenneté et à la prise de responsabilité, c'est un peu dur !

Sur le fond qu'est-ce qui change ?

Les représentant-es des élèves au CA sont élu-es au sein des élèves titulaires et suppléant-es élue-s du CVL par l'Assemblée Générale (AG) des délégué-es. Du moins quatre sur les cinq représentants au CA en cas de classes post-bac, le-la 5^{ème} étant alors élu-e parmi les délégué-es des classes post-bac.

Une partie des élu-es CVL voient leurs compétences s'élargir : ils-elles vont, en plus, siéger au CA de leur établissement.

Mais ces élu-es ont intérêt à être solides : réunions pour préparer les projets du CVL, réunion avant chaque CA, réunion de différentes commissions du CA, réunion de compte-rendu auprès de l'ensemble des délégué-es...

La multiplication des réunions risque de les faire décrocher !

Les revendications de la CGT

➔ La CGT Éduc'action revendique des améliorations des conditions de travail immédiates pour les Assistant-e-s d'Éducation

▶ La réduction des horaires de travail basée sur un service hebdomadaire réparti sur 36 semaines plus une semaine de préparation de la rentrée (temps qui serait consacré à la formation) afin de pouvoir suivre normalement des études, soit :

- en externat : 24 h hebdomadaires pour un temps plein,
 - en internat : 28 h hebdomadaires pour un temps plein.
- Toute intervention en internat nécessite récupération.

▶ Une formation réelle aux missions qui leur sont confiées avant leur prise de fonction et la reconnaissance des qualifications acquises dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

▶ Une augmentation du traitement : 90 points d'indice immédiatement, soit 400 € net.

▶ Le remboursement intégral des frais de transport lieux d'études/domicile/travail.

▶ La prime ZEP pour ceux-celles exerçant dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire.

▶ Des contrats de 6 ans afin de soustraire les AED aux pressions des chef-fes d'établissement.

▶ De nouvelles prérogatives pour les CCP (Commissions Consultatives Paritaires) : contrôle du recrutement et du droit à la formation, motif du non-renouvellement de contrat.

➔ La CGT Éduc'action réaffirme le rôle pédagogique des CPE et exige une amélioration des conditions de travail

Les CPE sont des **membres à part entière de l'équipe pédagogique**.

La **CGT Éduc'action** refuse la dérive ministérielle qui tend à en faire des managers et à les intégrer aux équipes de direction. Selon la même logique, la **CGT Éduc'action** refuse la création de la fonction de préfet des études prévue par le label ECLAIR qui vise à supprimer, à terme, le statut de CPE.

C'est aussi pour réaffirmer la place complémentaire du CPE dans l'équipe pédagogique **auprès des enseignant-es** que la **CGT Éduc'action** revendique que le-la CPE ne soit plus membre de droit, comme le sont les personnels de direction, des différentes instances (conseil d'administration, conseil de discipline).

Les **CPE ne sont pas les chef-fes du service** de la Vie Scolaire mais sont responsables de l'organisation et de l'animation de l'équipe de Vie Scolaire. Aucun rapport hiérarchique ne doit exister entre les CPE et les personnels assurant des missions de Vie Scolaire.

La **CGT Éduc'action revendique** la **suppression** de l'horaire annuel de référence, ce qui passe par une vraie réduction du temps de travail : 32 h hebdomadaires effectives sur 36 semaines et une semaine de préparation de la rentrée scolaire.

Les permanences durant les petites vacances doivent être supprimées définitivement.

Les CPE doivent disposer d'une vraie autonomie dans la gestion de leur temps de travail dans le cadre des 35 h hebdomadaires actuelles. Les 35 h doivent être réellement TTC (toutes tâches confondues) dans tous les établissements : conseils de classe, réunions des différentes instances (Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté, Conseil de la Vie Lycéenne, Commission Hygiène et Sécurité...), encadrement des activités (maison des lycéens, foyer socio-éducatif...), rencontre des partenaires extérieurs...

La **CGT Éduc'action** revendique la récupération pleine et entière des heures effectuées en cas de dépassement exceptionnel.

Une augmentation du traitement : 90 points d'indice immédiatement !



4 p. Vie Scolaire
nov. 2016

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite : *Prendre contact* *Me syndiquer*

Nom Prénom

Statut : CPE [] - Aed [] - EVS [] - Assistant-e pédagogique []

Adresse

Code postal Ville

Tél. Email

Établissement

Code postal Ville

Remettre à un-e militant-e CGT Éduc'action ou retourner à : CGT Éduc'action 71, 2, rue du Parc, 71100 Chalon sur Saône